

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 30 MAI 2016

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

Pouvoirs

M. Philippe DUCLOUX à M. François VAUGLIN
Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON

Excusés

M. Christian SAINT-ETIENNE
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME
M. Eric GARANDEAU
Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je salue les membres du public qui ont bravé les éléments pour assister à ce conseil d'arrondissement. En plus, nous avons une concurrence déloyale avec le pot qui se déroule actuellement pour le lancement du Festival Onze Bouge !

Bienvenue à toutes et à tous, cette séance du Conseil d'arrondissement est ouverte. Je vous propose de désigner M. Michel BILIS comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2016

M. le Maire : « Le procès-verbal de la séance du 3 mai a été diffusé selon les formes habituelles. Y-a-t-il des observations ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « Parmi les informations de début de séance, le groupe d'Union de la Droite et du Centre m'a notifié d'un changement de présidence, puisque vous avez décidé d'une présidence tournante. Mme Nicole SPINNEWEBER va donc laisser la place de la présidence du groupe à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Pour compléter votre propos, j'informe qu'il n'y aura plus qu'un seul président, étant donné qu'un membre de l'UDI est passé chez Les Républicains. Les circonstances initiales ont évolué et il n'y aura plus qu'un seul président de groupe jusqu'à la fin du mandat. »

M. le Maire : « Et le nom reste le même. J'ai reçu le pouvoir de M. Philippe DUCLOUX, et Mme Rosalie LAMIN a fait un pouvoir à M. Luc LEBON. »

COMMUNICATION SUR UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUMIS POUR INFORMATION

M. le Maire : « Avant de passer à la communication sur le sport, nous avons aussi une communication sur des projets de délibération du Conseil Départemental de Paris. Ils ont été adressés au Conseil d'arrondissement pour information. Nous avons notamment une délibération importante de la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) : **2016 DASES 81-G Subvention (74.300 euros) pour 24 associations - Actions d'accompagnement à la scolarité 2015-2016.** Des associations du 11^{ème} arrondissement sont bénéficiaires de ces subventions au

titre de leur action d'accompagnement à la scolarité et il nous a semblé important de vous le communiquer pour votre complète information :

- Francophonie et Cultures Partagées (FCP), pour une subvention de 1.500 €
- Quartier Libre XI, pour une subvention de 2.000 €. »

COMMUNICATION SUR LE SPORT DANS LE 11^e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Liliane CAPELLE pour sa communication sur le sport. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Le 11^{ème} arrondissement, l'arrondissement le plus dense de Paris, est aussi l'un des plus peuplés. Malgré un espace forcément contraint, deux équipements sportifs, dont les projets ont été initiés sous la précédente mandature (le temps de la réalisation est plus long qu'on souhaiterait), vont sortir de terre dans l'arrondissement. Ils permettront de mieux répondre à la demande sportive qui est extrêmement importante dans le 11^{ème} arrondissement. Ces deux projets sont :

- Un gymnase de type C (homologué pour les compétitions de sport en salle, notamment le handball) et deux TEP (Terrain d'Education Physique) au 49-53 Ménilmontant :
 - Livraison prévue dans le courant de l'année 2018
 - Surfaces sportives actuelles : 2 950 m²
 - Surfaces sportives globales à l'issue du projet : 4 060 m²

Ces futurs espaces sportifs resteront accessibles à toutes et à tous, notamment (pour en revenir à la communication sur Paris 2024 ayant eu lieu au Conseil de Paris) aux habitants des nouveaux logements. Ces terrains de sports seront insérés dans des immeubles sociaux. Je vais reprendre un slogan que vous avez quelques fois entendu : dans le 11^{ème}, on a quelques fois, voire souvent, un temps d'avance.

- 3 salles au cœur de l'ilot Bréguet :
 - Ouverture prévue en janvier 2017
 - R-1 : dojo avec vestiaires en sous-sol
 - R+1 : salle multisports avec vestiaires en RDC
 - R+3 : salle de danse avec vestiaires et terrasse
 - Surfaces sportives du projet : 900 m².

Le dojo est susceptible d'être converti en salle de lutte. La lutte est une discipline olympique ; deux athlètes représenteront la France. Nous sommes actuellement en discussion sur ce point avec la Fédération Française de Lutte (FFL), en vue de sa possible implantation sur cet équipement, implantation qui ferait écho aux championnats du Monde de lutte qui se dérouleront à Paris en 2017. Si ce projet aboutit, cette salle garderait toutefois un ancrage local et serait

ouverte à d'autres pratiques d'arts martiaux (en loisir et scolaire), garantissant ainsi d'un usage équilibré entre le sport de haut niveau et une vie sportive de proximité.

Par ailleurs, un troisième projet, lancé il y a quelques mois, permettra aussi de diversifier et de compléter les pratiques sportives dans notre arrondissement : la création d'un mur d'escalade sur le mur pignon situé à l'aplomb du TEP du 68 Philippe Auguste. La livraison est programmée pour 2017.

Au-delà de la création de nouveaux équipements, de nouveaux dispositifs ont également été mis en place afin d'augmenter et de diversifier les activités sportives au sein des équipements sportifs de la Ville de Paris. Je pense notamment à l'extension des créneaux horaires, réforme souhaitée par la Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO, et son adjoint en charge des sports, M. Jean-François MARTINS, et dont nous avons accompagné la déclinaison sur le 11^{ème} arrondissement. Ainsi, dans plusieurs équipements de notre arrondissement (Fontaine au Roi, Japy), des associations se sont vues confier la gestion d'un ou plusieurs créneaux en soirée. Ce nouveau dispositif connaît un vif succès et monte en puissance. Il permet de tenir compte des nouvelles habitudes sportives des Parisiens et d'autonomiser des associations dans la gestion de certains créneaux.

Par ailleurs, afin de sécuriser la pratique associative, les modalités d'attribution des créneaux sportifs vont être modifiées. En effet, comme annoncé par la Maire de Paris le 7 janvier dernier à l'occasion de la présentation du Plan de simplification de la vie associative, à partir de 2017, les créneaux sportifs seront attribués pour deux saisons consécutives, contre une actuellement. De plus, d'ici là, un travail de rationalisation et d'optimisation des créneaux sera mené par la Mairie du 11^{ème} arrondissement et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) pour mieux accompagner les associations avec des projets sportifs structurants ou innovants.

Aujourd'hui, il convient aussi de penser la pratique sportive en dehors des lieux qui lui sont habituellement dédiés. L'espace public est à ce titre un formidable espace de liberté pour toutes les pratiques. Ainsi, plusieurs projets ont été initiés ou sont en cours de réalisation :

- L'installation d'agrès sportifs devant le gymnase de la Fontaine au Roi. Le projet a été voté au budget participatif 2014 et sera livré à la rentrée 2016. J'ai particulièrement veillé à ce que ces agrès soient intergénérationnels et utilisables par des personnes en situation de handicap.
- Un parcours de santé sur les boulevards de Ménilmontant et de Charonne. Il a été voté dans le cadre du budget participatif 2015 et devrait voir le jour en 2017.

Nous attendons les résultats du vote du Budget participatif 2016 pour les projets concernant les terrains dédiés au tennis.

Nous mettons aussi en place des installations sportives éphémères, sur des espaces en attente d'aménagement, à l'exemple de la friche éphémère Truillot qui a ouvert au début du mois et ce, jusqu'à l'automne 2016 en attendant le début des travaux du futur jardin Truillot. Cet espace est aujourd'hui constitué d'un terrain multisports et d'un jardin partagé. L'enceinte du terrain multisports sera ensuite réutilisée sur un autre équipement de l'arrondissement, suivant les faisabilités et les discussions avec les associations intéressées.

Aux côtés de ces nombreux projets, nous entretenons avec attention notre patrimoine sportif, que ce soit les centres sportifs, les gymnases, les piscines, les terrains d'éducation physique ou encore les bouledromes. Nous y consacrons ainsi plus de 300.000 € sur notre budget d'arrondissement annuel. Chaque année, nous cherchons à regrouper dans la mesure du possible

les opérations sur un même équipement afin de diminuer au maximum les impacts sur les usagers, qu'ils soient scolaires, associatifs ou individuels. Pour être tout à fait claire, M. le Maire vous avez demandé à ce que l'on ne fasse plus de petits bouts d'opérations et que les fermetures ne durent pas 2 mois, puis 3 mois l'année suivante. Chaque année, nous étudierons donc l'urgence de l'équipement à modifier. Cette année, la piscine Georges Rigal est concernée. Cette piscine a souvent eu de gros problèmes. Nous espérons enfin que nous ne la réparerons pas petit à petit et qu'elle sera en état de donner totalement satisfaction.

Aussi, afin d'améliorer et fluidifier la communication entre les usagers et les institutions sur la question du patrimoine sportif de la Ville de Paris, nous avons organisé, à la fin du mois de mars dernier, les premiers comités d'usagers des équipements du 11^{ème} arrondissement. Outre la Direction de la Jeunesse et des Sports, tous les usagers étaient conviés (associations, scolaires, individuels). Ces comités ont connu un vif succès et seront reconduits chaque année. Nous sommes les premiers à Paris à avoir mis en place ces comités d'usagers. Il nous a semblé important que la pratique sportive dans les établissements municipaux puisse également bénéficier de cette démocratie participative.

En outre, un conseil local du sport sera créé à la rentrée prochaine. Ce conseil résulte de notre volonté d'intégrer les citoyens et acteurs du 11^{ème} dans la définition d'une politique sportive locale. Dans un premier temps, cette nouvelle instance aura pour objectif de co-construire le plan sportif d'arrondissement et de travailler à la mise en œuvre des grands axes sportifs retenus pour la mandature. A ce titre, nous attacherons ainsi une importance particulière au développement du sport féminin, du sport mixte, du sport adapté, du handisport (le handisport est le terme appliqué pour les compétitions ; le sport adapté est en dehors de toute compétition), et du sport senior.

Concernant le sport senior, nous avons notamment créé cette année plusieurs créneaux ouverts et accessibles aux bénéficiaires de la Carte Senior +, carte qui permet à toutes personnes de plus de 55 ans résidant à Paris de participer gratuitement à des activités sportives :

- 3 créneaux au gymnase Berlemont (gym douce)
- 1 créneau supplémentaire sera ouvert à partir de la rentrée 2016-2017 à la piscine Rigal le lundi matin de 11h à 12h.

Les inscriptions carte sénior + organisées l'année passée à la Mairie du 11^{ème} avaient connu un vif succès : plus de 400 personnes étaient venues s'inscrire.

Pour le sport adapté, nous avons des projets d'expositions et de débats qui sont en cours d'étude. Nous espérons les mener cette année ou l'année prochaine. Le sujet m'a toujours beaucoup tenu à cœur, et j'ai donc envie d'y arriver.

Concernant le sport féminin et la pratique mixte, que nous soutenons à travers l'organisation d'événements et le soutien à des associations qui développent des projets en ce sens, nous avons accueilli et ce, pour la deuxième année consécutive au gymnase de la Cour des Lions, la journée « Femmes en sport », avec plus de 400 participantes, un samedi de weekend prolongé.

En matière d'accès au sport à toutes et tous, notamment à l'attention des plus jeunes, nous avons récemment accompagné le projet « Génération Marateens ». Porté par l'Amaury Sport Organisation (ASO), et à l'initiative de notre ancien adjoint chargé des sports à la Ville de Paris, M. Jean Vuillermoz, ce beau projet a permis à plus d'une centaine d'enfants du 11^{ème} arrondissement de participer à des ateliers autour des bienfaits de la course à pied, de visiter l'INSEP ou encore de parcourir les derniers mètres du Marathon de Paris au début du mois

d'avril. Ils sont revenus mercredi dernier à l'occasion d'un goûter organisé pour les féliciter. Plus de 300 enfants des 11^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements ont participé à ces activités. C'était une belle image de la mixité de nos arrondissements.

Nous avons lancé l'opération « Un arrondissement au stade » qui consiste à emmener des jeunes et des familles pour assister à des matchs. J'aimerais beaucoup que l'on puisse poursuivre cette opération car il nous semble intéressant de ne pas rester un simple téléspectateur devant la télévision et de vivre un match dans un stade. Nous avons également la possibilité d'organiser une course dans le 11^{ème} arrondissement, lors de la prochaine Journée sans voitures. Nous allons nous réunir pour mettre ce projet en œuvre.

Par toutes ces actions, nous cherchons à diversifier les publics qui pratiquent une activité sportive. C'est également dans cette optique que de nouvelles activités sportives ont été accueillies dans nos équipements, notamment au sein du gymnase Berlemont (zumba, remise en forme, handball, gym suédoise).

Au gymnase Berlemont, M. le Maire a lancé un programme très volontariste afin de sanctuariser l'activité associative qui s'y déroule. Un portail permettant de mieux contrôler les entrées et les sorties au sein de l'équipement sportif a ainsi été installé. Le système de vidéosurveillance a été optimisé et les patrouilles des équipes de la Direction de la Prévention et de la Protection ont été renforcées dans et aux abords du gymnase.

Nous avons aussi cherché à mieux ancrer le gymnase sur son territoire, notamment en mettant la salle de réunion du gymnase à disposition à des associations du quartier. A ce jour, deux associations l'occupent : Atout cours, qui délivre des cours de Français Langue étrangère, et Quartier Libre XI, structure sociale d'accompagnement à la scolarité.

Enfin, parce qu'il est important que le 11^{ème} arrondissement prenne part aux grands rendez-vous sportifs de ces prochaines années, je me permets de vous informer de la tenue, les 4 et 5 juin, de plusieurs animations que nous avons mis en place dans le cadre de l'Euro 2016. Lors d'une délibération soumise au vote de ce Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris, il avait été précisé que les arrondissements prendraient toute leur part sur cet Euro 2016. Nous avons alors pris toutes nos responsabilités.

Le samedi 4 juin, 12 équipes de football à 5 vont se rencontrer. Elles seront toutes issues de structures du 11^{ème} arrondissement. Je voudrais notamment remercier les associations de prévention, les centres sociaux et les associations sportives, car tout le monde a joué le jeu. J'ai souhaité que les équipes soient mixtes. Ce tournoi aura lieu de 10h à 19h au gymnase Japy.

Le dimanche 5 juin, de 9h30 à 13h sur la friche éphémère Truillot, se dérouleront des animations sportives et des jeux de société ; de 13h à 18h au gymnase Japy, le tournoi de football des structures du 11^{ème} sera ouvert à toutes et à tous, et les finales du tournoi seront au programme. De plus, deux expositions sont proposées par Paris Santé Nutrition au gymnase Japy, « Bien dans mes baskets » et « Plaisirs et vitamines ».

Je voudrais remercier notre première adjointe, chargée de la culture, Mme Martine DEBIEUVRE car la bibliothèque Parmentier a également répondu présent dans le projet culturel lié à l'Euro. Je voudrais également remercier la Caisse des écoles qui a préparé des menus en lien avec plusieurs pays d'Europe. Je vous montrerais également les dessins si vous le souhaitez.

Dans cette communication, j'ai balayé tous nos projets en termes de développement de la vie sportive dans notre arrondissement, en tenant compte de notre volonté de mettre le sport à disposition de toutes et tous, et en nous inscrivant dans le projet olympique Paris 2024.

Pour conclure, je voudrais sincèrement remercier toutes les associations du 11^{ème} arrondissement qui œuvrent avec compétence, et bien souvent abnégation, en faveur des activités sportives. Je voudrais également remercier tous les personnels de la DJS, avec qui se sont instaurées des relations de confiance et la volonté de travailler ensemble sur tous les sujets. J'ai un dernier remerciement, même si ce n'est pas très classique mais il le mérite, pour Antoine ESTEVE, chargé de mission au cabinet du Maire du 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir sur cette communication. »

M. LEFORT : « Le groupe d'Union de la Droite et du Centre soutient la pratique sportive, car le sport est facteur de cohésion sociale, d'une meilleure santé pour chacun, d'accomplissement personnel et aussi de rayonnement de notre capitale. Il est donc important que nos installations fonctionnent. Or, il existe un certain nombre de problèmes dans notre arrondissement. Je vais vous en citer deux, que nous avons identifiés parmi d'autres :

- Le centre Georges Rigal, qui est régulièrement fermé, de façon intempestive, avec des messages envoyés par la Ville de Paris aux associations quelques heures auparavant seulement. Les usagers sont fort mécontents : ils ont payé leur adhésion et ils ne peuvent pas se baigner. D'autant plus que ce centre est très souvent fermé lors des compétitions.
- La propreté : les associations se plaignent que les équipements sportifs du 11^{ème} arrondissement ne sont pas assez propres. Il est courant que des dames fassent de la gymnastique avec des moutons de poussière sous leur nez. On nous signifie l'état insalubre des toilettes. La propreté des piscines pourrait également être bien améliorée, ne serait-ce qu'en passant la serpillière plusieurs fois par jour.

Ces quelques points sont soulevés par les usagers de ces centres. Nous espérons que vous saurez apporter quelques réponses.

J'ai par ailleurs cinq questions à poser à Mme Liliane CAPELLE :

- 1) Nous nous étonnons qu'il y ait encore des grèves, notamment à Georges Rigal, alors que le protocole de grève aurait été signé par quasiment toutes les organisations syndicales.
- 2) Vous nous avez expliqué que les créneaux étaient figés une année de plus pour que les clubs puissent bénéficier d'une visibilité de deux années sur leurs créneaux sportifs. Quelle souplesse prévoyez-vous pour les nouveaux clubs ou pour les clubs qui seraient insatisfaits par les créneaux préalablement affectés ?
- 3) Des travaux ont été annoncés au centre Georges Rigal, du 20 juin au 20 octobre, au pire moment de l'année, au moment où tous les clubs doivent se mettre en place et s'entraîner pour les compétitions sportives de l'année. Une information indique que ces travaux pourraient être terminés le 30 août, ce qui serait une solution. Pourriez-vous nous confirmer cette date ?
- 4) Quand aura lieu l'inauguration du nouveau centre sportif Bréguet et quelle sera la modalité d'affectation des créneaux de cet équipement sportif ?
- 5) Envisagez-vous de couvrir le mur d'escalade du TEP Philippe Auguste afin qu'il puisse être utilisé lorsqu'il pleut ?

J'ai enfin quelques suggestions à vous soumettre, concernant notamment le plan « Nager à Paris ». Ce plan a été voté le 29 juin 2015. Quelques mesures simples auraient pu être prises depuis longtemps :

- la mesure n° 66 vise à réguler l'ambiance des lignes de piscine avec des panneaux indiquant que telle ligne est faite pour la nage rapide, telle ligne pour la nage lente, cela afin d'éviter les chocs entre les nageurs et la dégradation de la qualité de la pratique de la natation.
- La mesure n° 87 concerne la mise en place de savons dans les piscines. Pourquoi cette mesure n'est-elle toujours pas prise ?

Deux autres mesures importantes mériteraient d'être dynamisées :

- Vous avez parlé de la mesure n° 92 qui vise à créer des comités d'usagers. Ces comités d'usagers se sont réunis dans le 11^{ème} arrondissement pour parler de l'affectation des créneaux. Pourquoi ne réunissez-vous pas ces comités d'usagers pour parler aussi du dialogue social ? De façon à ce que les habitants puissent venir participer à l'échange et poser des questions directes au cours de ce dialogue entre la Mairie et les organisations syndicales, à l'échelle d'un gymnase par exemple. Par la pression un peu ferme que les habitants pourraient appliquer sur les deux parties prenantes, ils seraient en mesure d'apporter un peu plus d'efficacité à ce dialogue social, notamment dans le centre qui est toujours fermé aux plus mauvais moments, le centre Georges Rigal.
- La mesure n° 54 concerne les nocturnes et les ouvertures des piscines la nuit ou le soir. Les habitants de Paris affectionnent tout particulièrement cette initiative. Nous déplorons qu'elle ne soit pas encore mise en œuvre dans le 11^{ème} arrondissement.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Des réponses seront apportées à ces questions précises. M. Jean-François MARTINS souhaite intervenir. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Merci Mme CAPELLE pour cet exposé de la politique ambitieuse que mène le 11^{ème} arrondissement en matière sportive. Je suis en position particulière pour la commenter. Elle me permet de voir les difficultés structurelles et urbanistiques que connaît le 11^{ème} arrondissement, arrondissement le plus dense de Paris (sous-équipement historique et peu de mètres carré disponibles pour construire de nouveaux équipements). Je veux témoigner ici du volontarisme de l'équipe municipale du 11^{ème} arrondissement, y compris quand je la regarde à l'aune des 19 autres arrondissements de Paris. L'énergie et le dynamisme mis par le Maire et son adjointe pour saisir toute opportunité foncière en vue de créer de l'offre sportive. Je pense à la friche Truillot, où le Maire, son adjointe et Mme Joëlle MOREL ont beaucoup poussé pour que chaque mètre carré disponible puisse se transformer en une opportunité de pratique sportive pour les habitants du 11^{ème} arrondissement. Je veux souligner toute l'énergie mise dans des opérations telles que le projet Bréguet pour permettre la création de trois nouvelles salles de sport. Dans un contexte foncier et dans la densité que connaît l'arrondissement, je peux témoigner du combat que mène à juste titre le Maire du 11^{ème} arrondissement et Mme Liliane CAPELLE sur le sujet. Sur tous les dispositifs innovants ou expérimentaux que la Mairie de Paris a mis en œuvre pour augmenter l'offre sportive (créneaux autonomes en soirée pour les associations, diversification des publics avec davantage de créneaux féminins), nous avons trouvé avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement l'une des mairies les plus énergiques et les plus volontaires pour offrir aux sportifs des créneaux supplémentaires, plus tard en soirée, en faisant confiance aux associations et en diversifiant la pratique. Je voulais souligner l'énergie qui a été mise pour faire découvrir de nouvelles disciplines dans le 11^{ème} arrondissement, comme le touch rugby féminin. Je veux saluer l'énergie et le courage d'amener ce genre de discipline, y compris dans un gymnase comme le gymnase Berlemont où j'ai été le témoin de l'énergie du Maire et d'adjoints

comme Mme Liliane CAPELLE ou M. Stéphane MARTINET, pour que nous soyons aujourd'hui dans une situation bien plus favorable.

Il y a encore beaucoup de progrès à faire mais, je le dirai en termes un peu martiaux, nous avons repris le terrain à Berlemont. Il est redevenu un équipement municipal qui accueille tous les publics. De petites mauvaises surprises surgissent encore au quotidien, mais le gymnase est au moins revenu dans l'état du droit commun et dans une gestion commune. Je veux saluer une fois de plus le combat de l'équipe municipale du 11^{ème} arrondissement. Les terrains de sport sont peu nombreux dans l'arrondissement, par l'histoire urbaine et par les disponibilités foncières. Chaque terrain doit donc être considéré comme un bien très précieux et la Mairie du 11^{ème} les considère comme tels.

Le 11^{ème} arrondissement est également très symbolique des nouvelles pratiques sportives. Le sport est sorti des gymnases et des piscines pour aller dans la rue et l'espace public. Il se pratique, et on peut le regretter, de manière plus individuelle et moins collective, en quittant parfois les structures traditionnelles du sport (club, fédération, monde olympique), pour se diriger vers une pratique solitaire de running ou de natation. Tout en essayant de renvoyer ces pratiques sportives vers le système fédéral et les associations (là où se créent des postes pour des bénévoles et des encadrants, et la dimension éducative et sociale du sport), les opérations d'aménagements urbains (places, Fermiers généraux, friche Truillot) sont désormais considérés comme des opportunités de faire du sport, avec des aménagements légers (agrès de fitness ou de street workout) qui permettent de répondre aux nouvelles attentes.

Je suis, très modestement, le témoin de l'extrême énergie et conviction que met le 11^{ème} arrondissement dans un contexte difficile, y compris pour aller se battre pour obtenir des créneaux et des terrains pour les clubs du 11^{ème} dans les arrondissements périphériques qui ont la chance d'avoir des « terrains de grand jeu » (terrain de football ou rugby). Nous n'avons pas de terrain de ce type dans le 11^{ème} et nous ne saurions pas où le placer. Mais l'équipe municipale est présente pour soutenir les clubs du 11^{ème}, comme US Paris XI afin qu'ils puissent continuer à pratiquer sur le terrain de la Porte de Montreuil dans le 20^{ème} arrondissement. Il n'y a pas de raison pour que, sous prétexte qu'on habite un arrondissement dense, les filles ou les garçons ne puissent pas découvrir le football ou le rugby.

Le 11^{ème} arrondissement a été inspirant dans un certain nombre de mesures, comme le plan de simplification des associations à l'échelle parisienne, avec notamment le dialogue de gestion sur la programmation des travaux. L'inspiration vient de l'initiative prise par le Maire du 11^{ème} arrondissement pour regrouper les travaux afin de pouvoir engager des travaux plus lourds plutôt que de colmater les défauts tous les étés.

M. LEFORT, ce sont ces travaux plus lourds qui entraînent des retards sur le planning jusqu'au début de la rentrée scolaire. Mais l'été constitue la meilleure période pour rénover nos équipements sportifs car notre première responsabilité, en tant que Ville, est de fournir des établissements sportifs pour la pratique scolaire. C'est la raison pour laquelle nous n'engageons des travaux qu'au début du mois de juin, voire plus tard car certaines épreuves du baccalauréat peuvent se dérouler dans les établissements jusqu'à la mi-juin. Nous devons parfois effectuer des rénovations ambitieuses, avec un travail sur le profil énergétique de nos bâtiments car nous sommes engagés sur l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments sportifs. Les piscines sont malheureusement les bâtiments les plus énergivores de Paris et il y a un travail à faire sur la piscine Georges Rigal et sa ventilation, le chauffage, le traitement de l'air (pendant longtemps il a fallu ouvrir les fenêtres à Rigal pendant l'hiver pour que l'aération se fasse correctement). Ces travaux lourds prennent du temps et malheureusement, très souvent, ils

grèvent les premières semaines de la rentrée. C'est assez symptomatique de l'enjeu pour tous les établissements sportifs dans Paris, de gérer ces trois publics qui doivent faire du sport à Paris : le public scolaire (majorité des tranches horaires de jour), le public associatif structuré (pratique fédérale, de compétition, clubs de jeunes et moins jeunes) et le public souhaitant une pratique de loisir, plus individuelle dans ses équipements. Il y a des arbitrages permanents entre ces trois publics : par exemple, toutes les piscines ne sont pas ouvertes au public tous les soirs après 22h car elles sont réservées certains soirs aux clubs qui s'entraînent (natation synchronisée, 100 mètres). Je suis heureux que M. LEFORT utilise le plan Nager à Paris comme la bible des bonnes mesures à prendre, car c'est celui qui a été adopté par le Conseil de Paris à mon initiative. Il y a actuellement 26 ouvertures nocturnes par semaine à Paris, qui sont divisés en 4 secteurs afin d'avoir constamment une piscine ouverte au grand public en soirée dans l'un des arrondissements du secteur.

Les lignes d'eau ont été installées dans certaines piscines, pas encore à Georges Rigal ou à la Cour des Lions, mais cela sera fait dans l'année. Bizarrement, l'installation de savons est longue mais la procédure comprend des cahiers des charges, des contraintes que la Ville de Paris a en matière de présence de produits polluants, des marchés publics ou des études piscine par piscine (étude du support du savon). L'engagement est pris et la mesure est lancée mais cela prend du temps administratif pour la délivrer dans de bonnes conditions en 2017.

Sur la question sociale, il y a eu un protocole de sortie de grève l'an dernier, suite à un long mouvement de grève. Mais aucune organisation syndicale n'a souhaité signer ce protocole, bien que le reconnaissant comme étant le moyen de sortie de crise. Je vous laisse la libre interprétation de ce que les organisations syndicales ont voulu ainsi indiquer. Le conflit qui portait sur la rémunération du travail le dimanche est désormais terminé. En revanche, la liberté syndicale et le droit de grève s'appliquant toujours, les agents sont libres de faire grève pour d'autres raisons y compris pour des raisons qui dépassent parfois la Ville de Paris. Vous savez qu'il y a en ce moment un appel à la grève interprofessionnel de certaines centrales de travailleurs, notamment balnéaires du 11^{ème} arrondissement. Force Ouvrière fait régulièrement des appels à la grève autour du retrait de la loi Travail et par conscience syndicale, certains agents ont choisi de se mettre en grève pour être solidaires avec l'ensemble des salariés du privé. Ce n'est donc pas directement lié à un conflit avec la Ville de Paris.

Pour conclure, je tenais de nouveau à adresser mes félicitations au Maire du 11^{ème} arrondissement et à son adjointe pour leur énergie et leur dynamisme pour trouver des solutions dans un arrondissement où le mètre carré de surface sportive est très précieux. Ils savent l'optimiser et l'offrir à un maximum d'habitants de cet arrondissement. »

M. le Maire : « Merci pour ce propos agréable et précis qui apporte un éclairage complémentaire sur la politique parisienne et qui montre que nous marchons main dans la main. Vous avez eu raison d'insister sur notre volontarisme au niveau local. Il ne s'agit pas seulement d'une posture, il y a aussi des actes et des résultats. Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions sur cette communication ? M. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Nous voudrions également saluer la politique ambitieuse menée sur le sport de proximité et son développement. On sait qu'on est dans un espace très contraint et très dense, comme l'a brillamment rappelé M. Jean-François MARTINS. La pratique sportive est contrainte par cette densité et par l'offre sportive limitée. Cette action menée en faveur du sport de proximité est une action importante non seulement pour la pratique du sport et de l'activité physique, mais aussi pour tout ce qui relève de la citoyenneté, du vivre ensemble et de l'apprentissage de l'autre et des règles. Ce point nous semble important. Je le souligne car nous

avons souvent des divergences sur les pratiques sportives et sur les politiques du sport, notamment lorsqu'elles concernent de grands événements sportifs (Euro 2016, Jeux Olympiques). Mais je constate aussi que nous avons des points de convergence sur tout ce qui concerne le développement de la pratique sportive de proximité.

Nous avons néanmoins une petite interrogation, qui nous a été remontée par les associations que nous avons rencontrées, sur l'accès aux dispositifs sportifs existants et l'accès aux créneaux. Vous avez évoqué la fixation des créneaux existants pour l'année qui arrive, si j'ai bien compris. La question porte sur la transparence de l'attribution de ces créneaux. Je rejoins aussi la question sur l'éventuelle souplesse qui pourrait être faite sur des associations ou des offres sportives qui pourraient être originales, qui manqueraient dans le 11^{ème} arrondissement, et qui pourraient éventuellement trouver une place dans les dispositifs sportifs existants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je propose de redonner la parole à Mme Liliane CAPELLE pour qu'elle puisse apporter une réponse aux points qui n'ont pas été évoqués. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. M. LEFORT, je ne reviendrai pas sur la piscine Georges Rigal puisque la réponse a été faite sur les problèmes de propreté dont se plaindraient certains utilisateurs. Je souhaiterais vous dire que les comités d'usagers que nous avons mis en place ont fait remonter beaucoup de sujets, dont celui-ci mais ce n'était pas le sujet majeur. Ces comités d'usagers permettent la discussion entre les utilisateurs et ceux qui font le travail d'accueil dans les établissements. Le nettoyage s'effectue régulièrement mais certains usagers n'utilisent pas les équipements à bon escient. Ceci étant, particulièrement pour les piscines, les établissements sont scrupuleusement surveillés par la Ville et par l'Agence Régionale de Santé car les normes sont très précises. Je n'ai pas eu de remontées sur ce point. Sur la propreté, je vous assure que c'est une toute petite marge et nous avons demandé que même cette marge soit réduite.

M. Jean-François MARTINS vous a répondu sur le protocole de grève. Je ne vais pas y revenir.

Concernant les créneaux, je vais répondre à M. LEFORT et M. BELLARD. Oui, c'est plus simple pour les associations. Oui, nous avons exigé (je pense que nous serons en passe de l'obtenir) de la souplesse et de la vérification (nous avons beaucoup vérifié l'utilisation exacte et réelle des créneaux en cours). Habituellement, quand un équipement est livré en cours d'année, il n'est pas utilisé tout de suite. Mais nous avons déjà travaillé sur la possibilité d'y mettre de nouvelles associations, notamment sur le domaine de la danse, qui est très demandé. A l'heure actuelle, les associations de danse utilisent des parties de gymnases qui pourraient être mises à disposition du basket, badminton ou autre sport. Cette magnifique salle de danse avec terrasse à Bréguet illustre le travail de dentelle que nous sommes en train d'effectuer.

Certaines associations sont historiques dans l'arrondissement et il est hors de question de les remplacer. Mais mon souhait est de permettre à de jeunes associations de s'installer. Des jeunes ont envie de s'investir et nous allons peut-être même les aider sous des formes à définir pour qu'ils se prennent en main, créent une association et pourquoi pas obtenir un créneau. Rien n'est totalement figé. Nous allons regarder très attentivement ce qui se passe. Nous ferons des remarques aux associations qui bloqueraient par exemple le créneau de 19h-21h ou 20h-22h pour 5 pratiquants. Nous voulons donc de la souplesse, des clubs nouveaux, de nouvelles activités sportives.

Pour Georges Rigal, l'ouverture élargie concerne la piscine et non le gymnase car les travaux sur la piscine sont beaucoup plus compliqués.

Je vous ai répondu sur les créneaux du centre Bréguet. Comme je vous l'ai indiqué dans ma communication, le centre ouvre en principe en début d'année et les créneaux seront attribués à ce moment-là.

A ma connaissance, il n'est pas question de couvrir le mur d'escalade. Il n'y a pas de mur d'escalade dans le 11^{ème} arrondissement et nous n'avons pas de gymnase qui pourrait l'accueillir. Il faut en saisir l'opportunité.

M. MARTINS vous a répondu au sujet du plan Nager à Paris. Je ne vais donc pas y revenir.

Sur les comités d'usagers, permettez-moi de vous dire M. LEFORT que vous étiez très mal informé : la première chose que j'ai dite en réunissant ces comités d'usagers, c'est que l'on pouvait discuter de tout sauf des créneaux. Les associations, même anciennes, doivent se soumettre au système d'attribution des créneaux. Si on ne peut pas réguler dans le domaine du sport, où peut-on le réguler ? Nous n'avons donc pas du tout abordé le sujet des créneaux. Ce n'est pas à notre niveau d'arrondissement que les problèmes de dialogue social doivent être réglés. On vous a également répondu sur le sujet des nocturnes.

Je terminerais par ces mots : le sport, c'est effectivement la citoyenneté, le vivre ensemble, l'échange. Pour ma part, je ne ferai jamais d'opposition entre le haut niveau et le sport de proximité, l'un se nourrissant de l'autre. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a redemandé la parole. »

M. LEFORT : « Mme CAPELLE, je n'ai pas bien entendu la date d'ouverture du centre Bréguet. Vous avez parlé de début d'année mais s'agit-il de l'année scolaire ou de 2017 ? Par ailleurs, la date de fin des travaux de Georges Rigal est-elle programmée pour le 20 octobre ou pour le 30 août ? Merci. »

M. le Maire : « Bréguet sera livré en janvier 2017. Concernant Rigal, comme vous l'a indiqué Mme CAPELLE, il y a une date de fin de travaux différente pour le gymnase et pour la piscine. La réouverture de l'ensemble aura lieu le 20 octobre. »

Mme CAPELLE : « Le gymnase pourrait être utilisé mais nous ne le savons pas encore. En tout état de cause, les dates avancées sont le 19 juin et le 20 octobre. »

M. le Maire : « Ce sont les dates communiquées. Evidemment, s'il est possible de rouvrir l'équipement avant cette date nous le ferons et nous informerons les usagers et les clubs, comme nous le faisons à chaque fois qu'il est nécessaire de le faire. C'est aussi une matière dans laquelle il y a parfois des loupés.

Je voudrais d'abord vous remercier pour la qualité de ce débat parce que nous avons eu de vraies questions et de vraies réponses. La politique d'ensemble a été mise en perspective et le contexte de sous-équipement chronique de notre arrondissement en équipements sportifs a été rappelé. Effectivement, dans ce contexte, nous mobilisons tous les moyens possibles. Je le répète pour que chacun intègre bien les échéances des prochains mois : 3 nouvelles salles vont ouvrir à Bréguet, 1 gymnase sera livré au TEP Ménilmontant, avec 2 TEP qui seront rénovés sur cet espace. Parallèlement, nous utilisons tous les interstices possibles et imaginables de l'espace public pour démocratiser le sport.

Lorsqu'il y a des problèmes, comme à Berlemont, nous « mettons les mains dans le cambouis ». Avec Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, et également avec la complicité, sans laquelle il serait impossible de progresser, de M. Jean-François MARTINS et de Mme Colombe BROSSEL à l'Hôtel de Ville, nous avançons concrètement dans l'intérêt des usagers pour faire reculer les incivilités qui ont eu pendant trop longtemps droit de cité dans cet équipement public. Notre volonté est d'aller jusqu'au bout de notre objectif de faire de ce gymnase un équipement public sportif, et nous ne voulons rien d'autre à cet endroit.

Je suis très heureux que nous ayons pu lancer les comités d'usagers avant tous les autres arrondissements à Paris. Je sais qu'un projet parisien prévoit de généraliser cette démarche. Nous nous étions engagés à mettre en place ces comités d'usagers qui donnent l'occasion d'un dialogue rénové avec les hommes et les femmes qui pratiquent au quotidien du sport dans nos équipements. Ils me semblent donc essentiels et comme l'a rappelé Mme CAPELLE dans sa communication, un Conseil local du sport à Paris sera installé à la rentrée prochaine.

Voilà les éléments essentiels qui permettraient de mettre en perspective notre politique du sport. Cette politique est en constante évolution, comme la pratique du sport, et nous nous adapterons autant qu'il sera nécessaire aux nouveaux besoins. Merci à toutes et à tous, et encore merci Mme Liliane CAPELLE pour ce travail, avec la complicité de M. Jean-François MARTINS. »

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

M. le Maire : « Nous passons aux délibérations inscrites à l'ordre du jour. La première d'entre elles est spécifique au Conseil d'arrondissement. Nous votons pour l'adopter et non pas simplement pour donner notre avis. Cette délibération concerne le budget supplémentaire de l'état spécial du 11^{ème} arrondissement. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Effectivement, le Conseil d'arrondissement vote sur cette délibération et n'émet pas simplement son avis. Tous les ans, en milieu d'année, nous adoptons le budget supplémentaire de l'état spécial du 11^{ème} arrondissement qui vise à ajuster le budget primitif, voté fin 2015, et qui prend essentiellement en compte les ajustements qui ont pu intervenir.

3 types de mouvements justifient les ajustements donnant lieu à ce budget supplémentaire :

- Le budget supplémentaire que je vous propose de voter ce soir intègre les reports de crédits de l'exercice 2015. Lors de la précédente séance du Conseil d'arrondissement, nous avons adopté le compte administratif 2015 qui constatait un certain nombre de crédits non consommés. Ces crédits sont reportables de plein droit par la loi dans le budget 2016 de l'état spécial et s'élèvent à environ 1,9 millions d'euros. Les reports sont liés aux crédits non consommés et également aux crédits non engagés en 2015.
- Un transfert de crédits de l'état spécial vers le budget général d'un montant global de presque 300.000 € constitue un deuxième facteur d'ajustement. Il s'avère que certaines opérations qui concernent l'arrondissement sont prises en charge par les directions centrales pour plus de simplicité, alors qu'elles devraient l'être par l'arrondissement. Pour ajuster ces opérations, un transfert de crédits du montant correspondant s'effectue alors.

- Un abondement supplémentaire a été décidé par la Maire de Paris suite aux attentats : les deux arrondissements impactés ont pu bénéficier d'une dotation de 25.000 € au titre du financement d'animations dans les quartiers touchés.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite pour intervenir. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. S'agissant d'un geste éminemment politique, et conformément à la position lors de la délibération du budget primitif fin 2015, les élus de la Droite et du Centre s'abstiendront. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Il s'agit d'un vote d'ajustement qui n'entraîne pas de modifications essentielles au budget. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

JEUNESSE ET SPORT

2016 DJS 61 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « L'Association du Quartier Saint Bernard est la seule association du 11^{ème} arrondissement avec laquelle nous avons une convention d'objectifs. Elle œuvre dans beaucoup de domaines, notamment le sport et le football. Elle met souvent en lien le football et les études. L'interaction avec ce quartier est en pleine mutation. On aurait peut-être pu avoir des sujets un peu plus difficiles à gérer si cette association n'avait pas fait ce lien entre les jeunes et les habitants. L'association a également développé beaucoup d'activités sportives pour les femmes. Le montant de la subvention reste identique. »

M. le Maire : « Merci. M. Bastien RECHER a demandé la parole. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Cette association de quartier entretient aussi d'autres échanges avec la Mairie, du point de vue de l'accompagnement social. Ainsi, je tenais à souligner le travail qui peut être fait par les membres de cette association, notamment sur la question de l'accès au droit pour le logement. Nous avons souvent l'occasion de faire un point avec eux sur les dossiers les plus criants qui peuvent leur être soumis dans le cadre de la permanence d'accueil

liée à ces questions spécifiques. Pouvoir compter sur l'engagement de ces personnes qui peuvent, par exemple, aider à remplir un dossier DALO, est un avantage. Elle représente un partenaire très important dans l'arrondissement pour cette question d'accès au logement, et simplement d'accès au droit. Je tenais donc à souligner la qualité de la relation que nous entretenons avec eux sur ces questions. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « L'Association du Quartier Saint Bernard a organisé son vide-grenier ce weekend et a connu un beau succès malgré une pluie intermittente l'après-midi. Cette association a pour particularité de mener un certain nombre d'actions ayant une grande cohérence entre elles. Elle n'est pas uniquement axée sur l'aide aux devoirs, mais aussi sur l'animation des jeunes : leur accès au sport ; l'art aussi de temporiser certaines ardeurs de ces jeunes sur le territoire public...

Cette association a aussi la particularité d'entretenir le jardin se situant rue Trousseau et d'y organiser des animations culturelles. Je trouve qu'il est important de soutenir ce type de structure, notamment lorsqu'on voit apparaître un certain nombre de jardins partagés dans l'arrondissement. Par la polyvalence de ses objectifs et par l'efficacité qu'elle en tire, elle répond bien aux besoins d'un quartier qui parfois subit certaines fragilités, en les apaisant. Nous, élus de la Droite et du Centre, allons soutenir cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. J'étais également, comme beaucoup d'entre vous, au vide-grenier qui a eu beaucoup de succès malgré une météo médiocre. L'adjoint aux transports que je suis a évidemment noté le succès de l'atelier de réparation de vélos animé par Cyclofficine. Au-delà de la fréquentation et du succès de cette fête de quartier, nous, les élus écologistes, voulions souligner le travail remarquable de cette association qui arrive à mobiliser beaucoup de bénévoles, notamment sur du soutien scolaire, et qui travaille dans des locaux un peu exigus par rapport à leurs besoins et au nombre d'intervenants. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Puisque tous les groupes représentés dans cette assemblée expriment leur soutien à l'Association du Quartier Saint Bernard, il est important que le groupe communiste marque également son soutien à cette association, pour toutes les bonnes raisons avancées par mes collègues. Je tiens à dire que le groupe communiste était aussi représenté au vide-grenier dimanche ! »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de conclure ce débat. J'en tire une conclusion : cette délibération, et surtout l'action de cette association, fait une totale unanimité dans les rangs de ce Conseil d'arrondissement, et je m'en réjouis car elle le mérite amplement au vu de la qualité exceptionnelle de son implication et du travail réalisé.

L'ordre du jour étant relativement léger et pour que nous arrivions à finir à des horaires raisonnables, je vous invite à manifester notre soutien de manière un peu plus synthétique.

J'imagine que nous allons voter à l'unanimité cette attribution de 10.000 €. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DJS 195 Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Merci M. le Maire. Nous avons deux centres d'animation dans le 11^{ème} arrondissement, le centre Victor Gelez et la MJC Mercœur. Les centres d'animation ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie, dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, des transports, de la culture, du sport.

Depuis décembre 2014, une grande concertation a été menée pour moderniser le fonctionnement des centres d'animation, qui ont une vocation intergénérationnelle mais qui sont largement dédiés aux jeunes. Cette concertation a réuni les associations, les élus d'arrondissement, les centres d'animation, les services de la Ville de Paris et les usagers. Cette réforme va permettre de renforcer le rôle et la place des centres d'animation de la Ville. Plusieurs éléments seront modifiés :

- la visibilité : le nouveau label « Paris Anim' » va entraîner une modification de l'identité visuelle des centres, avec une grande campagne de communication.
- un assouplissement des règles en termes d'horaires et d'activités : on imposait auparavant aux gestionnaires des horaires et des activités qui devaient rentrer dans les critères et cela ne sera plus le cas.
- une action renforcée en faveur des jeunes, avec la création de nouveaux emplois d'animateur.

Il s'agit donc de conclure les avenants aux contrats de délégation de service public concernés par la présente délibération et de fixer de nouveaux tarifs pour les ateliers de musique sur la base du barème joint en annexe de la délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Les 51 centres d'animation de la Ville de Paris proposent plus de 4000 activités pour quelques 60 000 usagers, et une quarantaine proposent aussi des cours de musique individuels, des cours de musique théorique, et de nombreuses possibilités de pratiquer la musique d'ensemble (formations de jazz, musiques actuelles, musiques du monde, orchestres, chorales, musique de chambre). Les centres d'animation constituent un maillon important d'une offre de formation musicale, venant compléter celle des conservatoires surchargés.

La décision de la Ville de Paris de supprimer les cours individuels de musique dans les centres d'animation, alors que certaines disciplines musicales nécessitent un apprentissage individuel et qu'il n'est pas prouvé que le cours collectif offre une pédagogie adaptée pour la totalité des élèves, fait peser une lourde menace sur la qualité de l'enseignement musical à Paris. Cette réforme précipitée, présentée sous couvert d'une révolution pédagogique, masque un mépris pour les enfants, les professeurs et l'éducation musicale.

Nous voterons donc contre cette délibération sur la modification des tarifs, notamment à cause de la suppression des cours individuels de musique qui va à l'encontre de la qualité de la formation musicale des jeunes Parisiens. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. La politique jeunesse de la Ville de Paris, et notamment la politique de développement d'un nombre important d'équipements dont les centres d'animation, est l'héritière de la politique menée par l'adjointe à la jeunesse sous la première mandature de la Gauche à partir de 2001. Cette adjointe apparentée communiste s'est largement inspirée des politiques novatrices en matière de jeunesse des municipalités communistes. Nous avons la chance de bénéficier de deux centres d'animation dans notre arrondissement. Pour autant, sur la question qui nous préoccupe ce soir, il est évident que la fin des cours individuels de musique nous pose problème. Mme SPINNEWEBER ne l'a pas évoqué, et cela ne m'étonne pas, nous pensons à l'avenir professionnel des personnels concernés par la suppression des cours. A l'échelle de Paris, ils correspondent à une soixantaine de temps plein. Ce sont des professionnels qui n'exercent pas à temps plein. Plus de 200 personnes sont concernées par une perte d'activité du fait de la Ville et cela nous préoccupe.

Nous sommes également préoccupés pour les usagers, notamment les jeunes usagers, qui ne retrouveront jamais les tarifs avantageux des centres d'animation dans des cours privés individuels.

Cette évolution, négative de notre point de vue, justifiera notre abstention sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLARD souhaite prendre la parole. »

M. BELLARD : « Mon intervention reprendra l'esprit que vient de donner M. Adrien TIBERTI. Globalement, il y a beaucoup de points positifs dans la réforme des centres d'animation, notamment sur la question de la souplesse des horaires, sur l'autonomie, sur le développement des activités pour les adolescents ou sur l'élargissement des publics.

Mais nous avons encore d'importantes inquiétudes sur la réforme de la musique et nous souhaiterions discuter d'un certain nombre de points :

- la concertation avec les enseignants et les usagers
- la préservation de l'apprentissage individualisé, ou un affinage sur ce volet de réforme
- la cohérence de cette réforme avec la réforme des conservatoires et du premier cycle scolaire.

L'ensemble de ces points fera l'objet de discussions et cela justifie aussi notre abstention sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Les différentes interventions ont porté sur un point particulier et je voudrais simplement rappeler un élément qui me semble important : la solidarité de la Ville de Paris s'exprime à travers l'engagement d'argent public pour réduire les inégalités sur des principes. En l'occurrence, dans les centres d'animation, ce sont les principes de l'éducation populaire que nous voulons porter et faire vivre. Ce principe vise un objectif : donner l'accès au plus grand nombre à un enseignement ou une pratique de qualité. Le sens de cette réforme vise à accroître encore le nombre de personnes qui peuvent en bénéficier. Le revers de ce principe : ces équipements publics ne génèrent pas d'argent, ils ne sont pas prévus pour satisfaire des besoins de cours particuliers privés qui existent par ailleurs. Il s'agit d'offrir un service public basé sur les principes de l'éducation populaire, qui comprend en particulier l'apprentissage des règles de vie collective, du respect et de l'écoute de l'autre, et même de la création ensemble, dans le cadre de petits ou grands groupes selon la pratique et les disciplines concernées. Il nous semble important de pouvoir élargir encore le nombre de publics dans les quartiers les plus populaires.

L'essentiel du débat a déjà eu lieu il y a quelques mois, lors d'une délibération en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Je pense que les positions des uns et des autres ont été rappelées ce soir et elles n'ont pas varié. Je vous propose d'adopter cette délibération qui permettra de redonner de la visibilité, via Paris Anim', pour que les personnes qui ne connaissent pas encore les centres d'animation puissent s'en saisir et en profiter dans cet esprit d'éducation populaire.

Qui s'abstient ? Les élus d'Europe Ecologie - Les Verts et les élus Communistes - Front de Gauche. Qui vote contre ? Les élus d'Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Les élus Socialistes et les élus Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

AFFAIRES CULTURELLES

2016 DAC 30 Subventions (442.500 euros), convention et avenant à convention pour deux structures de création et de diffusion du 11^e arrondissement

M. le Maire : « La délibération suivante va être rapportée par Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. La première subvention de 100.000 € est attribuée au Théâtre Artistique (ex- Théâtre Artistique Athévains), qui a changé de nom mais qui est toujours au même endroit et sous la direction Mme Anne-Marie Lazarini.

La seconde subvention de 342.500 € concerne la Manufacture qui gère le Théâtre de la Bastille, dirigé par M. Jean-Marie Hordé, qui se situe rue de la Roquette. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite pour intervenir. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Le Théâtre de la Bastille mène depuis la fin des années 80 une aventure singulière et courageuse, celle d'être un théâtre indépendant mais soutenu par l'Etat et par la Ville de Paris, au cœur d'un quartier vivant et exigeant. C'est cette double identité qui a prévalu pendant les deux mois d'« Occupation Bastille », un projet confié au metteur en scène Tiago Rodrigues, directeur du Théâtre National de Lisbonne. Il a occupé le Théâtre de la Bastille avec la complicité des comédiens professionnels comme Jacques Bonnaffé, du personnel du théâtre et des spectateurs. Le succès de « Bovary », qui retrace le procès intenté à Gustave Flaubert après l'écriture de « Madame Bovary », ou des soirées uniques « Ce soir ne se répétera jamais », témoigne de l'alchimie fragile qui lie le petit monde de rue de la Roquette et les vastes univers du spectacle vivant. Quand soudain des CRS de la rue Keller, des commerçants du quartier ou des spectateurs amateurs du théâtre se retrouvent ensemble présents sur la scène, on ne peut que soutenir le projet.

La qualité de la programmation et le large public bénéficiaire nous conduisent à valider notre décision de décembre 2015 d'accorder une subvention de 322.500 € correspondant à 50% du montant global de la subvention accordée à la SAS Manufacture.

Concernant l'association Les Athévains, nous ne reviendrons pas sur nos précédentes appréciations sur la qualité des créations d'Anne-Marie Lazarini, ni sur les remarques que nous faisons pour regretter le manque de lisibilité des informations comptables toujours trop succinctes pour apprécier le bienfondé de leur gestion.

L'expérience consistant à organiser des séances de théâtre à domicile paraît tout à fait intéressante. Cependant, nous manquons également d'informations sur ce projet pour prendre une décision véritablement éclairée : combien de bénéficiaires de ces prestations ? A quel coût ? A quel tarif ? En effet, nous pensons que les subventions sur fonds publics doivent être réservées à une diffusion de la culture ouverte au plus grand nombre. Pour autant, l'association recherche manifestement un moyen convivial et local d'élargir son public, ce qui va dans le bon sens a priori d'une amélioration de son équilibre financier.

Compte tenu également du maintien du niveau de la subvention, ramenée à 100.000 € depuis 2015, nous voterons cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je ne vais pas rouvrir un débat sur la conception de la culture, mais vous m'avez quand même choqué, Mme SPINNEWEBER. Vous ne pouvez pas décerner des bons et des mauvais points aux artistes. La Mairie subventionne des artistes (en l'occurrence, des metteurs en scène et des directeurs/directrices de salles de théâtre) et vous n'avez pas à dire que la subvention dépend de ce que vous pensez de la qualité du travail artistique. Les politiques n'ont pas à juger, dans quel pays serions-nous ? Nous les soutenons, point. »

Mme SPINNEWEBER : « Il n'est pas interdit de faire des compliments sur les équipes et les présentations de culture qui sont intéressantes. Je ne vois absolument pas le bienfondé de votre remarque qui est fort désagréable. Comme la précédente d'ailleurs, je vais me permettre d'y revenir. Vous êtes capable d'apprécier ce que je pense et ce que je ne pense pas. Si vous avez bien écouté ce que j'ai dit - effectivement j'ai généralement un discours assez succinct et il faut bien l'écouter - je me suis offusquée aussi du mépris à l'égard des professeurs du fait du changement proposé précédemment. Je pense que c'en est assez pour ce soir de vos remarques qui ne sont pas à la hauteur de l'assemblée dans laquelle nous sommes. »

M. le Maire : « Nous allons revenir à cette délibération. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Martine DEBIEUVRE, voulez-vous réagir ? »

Mme DEBIEUVRE : « Parfois, je me demande si je suis encore chargée de la culture car Mme SPINNEWEBER a rapporté ma délibération en fin de compte. Je ne l'avais pas fait pour gagner du temps. Vous reprenez le programme du Théâtre de la Bastille. J'espère que vous avez vu « Madame Bovary » qui est un très bon spectacle. »

Quant aux Artistes Athévains et au spectacle « Théâtre en appartement », il ne s'agit pas du seul spectacle programmé par Mme Lazarini ; il y a aussi « Le Père Goriot » et une pièce de Goldoni. Il s'agit d'une partie de sa programmation et elle a le droit de tenter de nouvelles expériences. »

M. le Maire : « Ce sont d'ailleurs des expériences qui peuvent se mener à domicile, comme le précise la délibération. J'ajoute qu'elle propose également de les accueillir sur le plateau du théâtre, réaménagé en appartement. »

Je vous propose de passer au vote pour ces deux structures, essentielles pour le rayonnement culturel du 11^{ème} arrondissement. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DAC 519 Plaque commémorative en hommage à la famille Trugnan, 160 avenue Ledru Rollin (11^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour le projet de plaque commémorative en hommage à la famille Trugnan, qui sera apposée au 160 avenue Ledru Rollin. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. La famille Trugnan, chassée par les pogroms de Bessarabie, avait trouvé refuge en France, à Paris. Henri, le père, était ébéniste et membre de la Confédération Générale du Travail (CGT) et du Parti Communiste. La mère, Hélène, était modiste.

Dès 1934, les époux Trugnan accueillent chez eux des réfugiés qui fuient les régimes fascistes et nazis de Pologne, de Roumanie, de Hongrie et d'Allemagne.

Leur fils, Roger, participe dès 1940 aux activités de résistance de la Main d'œuvre immigrée (MOI). En 1941, des policiers arrêtent à son domicile Germaine Trugnan, alors âgée de 16 ans. Emmenée à la Préfecture de Police, elle est interrogée, battue, torturée mais ne parle pas. Elle est emprisonnée à Fresnes. Elle réussit à rejoindre la Zone Sud avec ses parents. La Gestapo les retrouve au printemps 1944. Elle est déportée avec ses parents.

Roger Trugnan vit sous une fausse identité jusqu'en mars 1943 quand il est arrêté, avec d'autres camarades résistants, par la police française. Il révèle son identité juive. Il est alors transféré au camp de Drancy puis déporté à Auschwitz-Birkenau.

Lors de l'évacuation du camp, le 18 janvier 1945, Roger Trugnan participe à la marche de la mort qui le mène à Buchenwald. Le 11 avril 1945, il est libéré par les troupes américaines. Il était le seul survivant de la famille. Roger Trugnan est décédé le 15 février 2016.

Il est proposé de rendre hommage à la famille Trugnan en faisant apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble 160 avenue Ledru Rollin (11^e), dont le texte est le suivant :

A DAVID GHERS ET HAICA TRUGMANN
A LEURS ENFANTS, GERMAINE ET ROGER
TOUS RÉSISTANTS COMMUNISTES, FTP-MOI
TOUS DÉPORTÉS, SEUL ROGER TRUGNAN A SURVÉCU.
EN LEUR MÉMOIRE

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont soutenir cette proposition, même si nous ne partageons pas l'engagement politique qui a été celui de la famille (l'engagement communiste, j'entends bien). Il nous paraît tout à fait important que, sur les sujets de mémoire, nous puissions porter une voix commune et ne pas faire que les mémoires s'opposent mais qu'au contraire, elles permettent de construire ensemble les racines culturelles que nous désirons enseigner dans notre pays, notamment lorsqu'il s'agit de lutter contre toute forme de fascisme, comme celui des occupants lors de la Seconde Guerre mondiale.

Je souligne par ailleurs que la Mairie va déposer une plaque, alors que lors du Conseil d'arrondissement du 14 mars, le vœu que les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre avaient déposé pour l'apposition d'une plaque en mémoire des Résistants communistes juifs de la rue des Immeubles Industriels, a été écarté au motif que les plaques ne faisaient pas avancer la mémoire et qu'il fallait uniquement faire un travail d'histoire, un travail de transmission, et que les plaques étaient en trop dans ce travail de mémoire. Cela ne nous gêne pas. Si vous proposez une plaque, nous la soutiendrons bien entendu.

Par contre, ce qui nous pose problème dans la façon dont cette plaque est rédigée, le fait que vous mentionnez le mot « communistes », « tous résistants communistes ». Premièrement, être déporté est une condition suffisante pour qu'on ait une plaque. Etre Résistant est aussi une condition suffisante pour qu'on puisse être honoré de cette façon. Ajouter l'appartenance politique n'est pas forcément toujours utile, et d'ailleurs je ne crois pas qu'elle figure sur la plaque des Résistants gaullistes.

Deuxièmement, je pense qu'un élément tout à fait essentiel de cette famille est omis dans la rédaction de cette plaque : ils étaient juifs. Nous avons d'ailleurs fait préciser ce point sur la plaque que nous avons suggérée pour la rue des Immeubles Industriels. Nous avons été d'accord avec la proposition commune de mentionner qu'ils étaient à la fois communistes et juifs.

Le troisième point, c'est que ce mot communiste, notamment à l'époque de l'arrestation de Germaine Trugnan en mai 1941, est ambigu. C'est effectivement en mai 1941 que le Parti Communiste Français (le parti, j'entends bien) entre en résistance. Non pas parce qu'il était contre le nazisme, puisqu'il l'avait défendu jusqu'à cette date. Mais parce que l'Allemagne a déclaré la guerre à la Russie à cette date-là, le pacte germano-soviétique ayant été rompu le 22 juin 1941 très précisément. Puisque vous désirez quelques points plus précis sur les connivences entre le parti et l'envahisseur, je vais vous citer L'Humanité du 4 juillet 1940, journal qui était clandestin à ce moment-là : « Il est particulièrement réconfortant en ces temps de malheurs de voir de nombreux travailleurs parisiens s'entretenir avec les soldats allemands, soit dans la rue, soit au bistrot du coin. Bravo camarades, continuez même si cela ne plaît pas à certains bourgeois aussi stupides que malfaisants. La fraternité des peuples ne sera pas toujours une espérance. Elle deviendra une réalité vivante ». Si Germaine Trugnan était effectivement communiste, elle n'était pas à ce moment-là dans la lignée du Parti Communiste Français. Les premiers Résistants communistes du début de la guerre étaient d'abord juifs dans leur immense majorité. Les autres étaient en connivence avec l'occupant jusqu'à ce que celui-ci rompe son accord avec leur grand frère russe. C'est pourquoi il nous paraît tout à fait opportun que soit précisé sur cette plaque qu'ils étaient juifs, autant que communistes, si jamais vous désirez maintenir ce dernier mot. »

M. le Maire : « Bien. Je souhaite intervenir avant de passer la parole à M. Adrien TIBERTI. Alors qu'au début de votre propos vous appeliez de votre vœu que la construction de la mémoire se fasse de façon consensuelle et partagée, je crains que vous ne vous soyez pas appliqué à vous-même ce sage adage dans votre intervention, jusqu'à l'interprétation que vous avez eue du texte de L'Humanité cité. Ce texte visait à louer l'amitié entre les peuples. Je ne vois absolument pas en

quoi cette phrase, sortie de son contexte, revenait à soutenir l'envahisseur. Enfin, j'espère que les débats de ce Conseil d'arrondissement vont retrouver le calme et l'esprit consensuel que nous aimons avoir dans l'arrondissement.

J'ajoute un dernier point : vous avez mal compris, ou mal interprété, les raisons qui nous ont fait rejeter le vœu que vous aviez déposé. A aucun moment nous n'avons estimé que les plaques sont « en trop » (ce sont les termes que vous avez utilisés) et que seul le travail de mémoire est nécessaire. Nous avons dit qu'il n'est malheureusement pas possible, au vu de l'histoire de notre arrondissement, d'apposer une plaque à chaque endroit où une famille ou une personne a été victime de l'opresseur. Il nous semblait donc essentiel d'avoir un travail sur la mémoire qui puisse expliquer les événements aux nouvelles générations, les remettre dans leur contexte, et expliquer aussi pourquoi effectivement des choix sont faits. De très nombreuses plaques sont apposées mais il n'est pas possible de les systématiser. Car tel est le sens de votre vœu, celui de systématiser et de mettre des plaques absolument partout là où des personnes ont été concernées. Encore une fois, rappelez-vous des chiffres des rafles qui ont conduit les personnes à passer par Japy et du nombre d'enfants juifs déportés (plus de 1500 enfants juifs déportés issus du 11^{ème} arrondissement). Quel sens cela aurait-il d'apposer 1500 plaques dans l'arrondissement ? Et je ne prends en compte que le nombre d'enfants.

Il est donc important d'avoir un travail qui soit intelligible car ne pas donner du sens à cette mémoire ne lui rend pas service. En tout cas, je veux croire que c'est ce travail qui nous incombe, de toujours donner du sens aux gestes que nous faisons et aux expressions que nous avons. Chacune de nos expressions, en tant qu'élus, est porteuse de sens et il faut que chacun puisse assumer le sens qu'il donne à sa propre expression. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Mme SPINNEWEBER, j'ai été méchant avec vous, et l'outrance de M. LEFORT me permet de réaliser quelle différence il peut y avoir entre vous deux et à quel point il faut réserver à M. LEFORT, et à lui uniquement, un certain nombre de remarques dures. Parce que M. LEFORT, vous ne maîtrisez rien à l'Histoire et vous semblez l'ignorer pour en faire simplement un argument idéologique et défendre des positions politiques qui sont par ailleurs indéfendables. Je vais vous donner un seul exemple qui nous concerne, M. LEFORT : est-ce que vous êtes déjà allé dans la salle du Conseil de Paris ? Avez-vous vu la plaque « Aux Conseillers de Paris morts pour la France pendant la Seconde Guerre Mondiale ». Il y en a 9, tous communistes. Où étaient les élus de Droite ? M. Taittinger, M. Trochu, le préfet Chiappe, que sont-ils devenus tous ces élus de Droite pendant la guerre ? Ils ont collaboré. Voilà la position de la Droite parisienne pendant la Seconde Guerre Mondiale. Ça c'est la réalité. Et nous communistes, nous allons compter nos morts, morts glorieusement pour la France. Ça c'est la réalité et vous ne pouvez l'ignorer.

Oui M. LEFORT, je suis fier, très fier d'être membre de la même organisation politique que Roger Trugnan. Après la guerre, Roger Trugnan est revenu des camps, alors qu'il était technicien de l'industrie et de l'aéronautique, et permanent de la Fédération de Paris du Parti Communiste. Je suis fier, et je crois que mes quatre camarades autour de moi sont tout aussi fiers, d'avoir été membres de la même organisation politique que lui. Roger est mort au mois de février, et nous l'avons pleuré. Nous l'avons pleuré et nous n'avons pas pleuré pour tous ceux qui sont morts dans les camps et qui ne sont pas revenus, tous ceux qui ont été fusillés. Je ne vais pas vous faire l'injure de vous refaire la liste mais je peux vous faire venir ici, si vous voulez, des camarades vivant encore qui ont commencé à résister dès l'arrivée des Allemands. Vous ne les connaissez pas, vous voulez sûrement les ignorer. Mon camarade Bernard Langevin, lycéen à Henri IV, où était-il le 11 avril 1940 à votre avis ? Sur les Champs Elysées, pour organiser la première manifestation de refus de l'occupation allemande. Avec combien d'entre eux ? Avec Roger

sûrement évidemment. Mais Bernard est encore là pour nous le dire. Comment croyez-vous que cela s'est fait ? Par l'organisation.

Alors certes, le Parti Communiste Français avait été interdit dès septembre 1939. Je ne reviendrai pas sur ceux qui l'ont interdit et qui ont permis l'arrestation facile de tous ses militants. Mais il est très difficile de juger de la position d'un parti politique qui est interdit, dont la direction, celle à même de prendre des positions valables pour l'ensemble du parti, n'est reconstituée qu'à la fin de l'hiver 1941. Pour autant des communistes ont résisté et l'organisation de la Résistance s'est faite par la reconstruction du Parti Communiste dans la clandestinité. Avec des arrestations massives dès l'hiver 1940 et 1941, nos camarades, élus du 11^{ème} arrondissement, Maurice Gardette, Léon Frot, n'ont même pas eu le temps de commencer à résister. Ils ont été arrêtés préventivement. Et quand je parle d'arrestations préventives, je sais de quoi je parle : encore aujourd'hui, des élus de votre parti politique défendent l'idée de la nécessité d'arrestations préventives pour des manifestations de rue. Votre ami Eric Ciotti défend encore aujourd'hui les arrestations préventives, comme celles qu'on a vécues pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Le Parti Communiste et ses militants ont résisté. Ils ont été l'honneur de la France. La classe ouvrière dans son ensemble a résisté. Qui dit ça ? Les communistes ? Non. Mauriac, un gaulliste, un homme de Droite. Elle est là la réalité. La bourgeoisie française, dont vous êtes le représentant, s'est vautrée dans la collaboration, et la bourgeoisie parisienne particulièrement. Ça, il faut que vous le sachiez. Non M. LEFORT, il n'y aura pas de plaque pour Trochu, Chiappe ou Taittinger, et on sait pourquoi. »

M. le Maire : « Bien. Mme Dominique KIELEMOËS a demandé la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Beaucoup d'entre vous le savent sans doute, je suis professeur d'histoire comme Adrien TIBERTI. Je pense que l'on n'a pas tout à fait la même lecture. Je n'ai pas non plus, M. LEFORT, la même lecture que vous.

Pour résumer, je pense que nous étions dans des circonstances extrêmement difficiles et personne dans cette salle ne peut dire de quel côté il aurait été. Je pense qu'il ne faut pas faire de généralité. L'histoire nous apprend à ne pas en faire. Toute la classe ouvrière n'a pas été résistante. Toute la bourgeoisie n'a pas été dans la collaboration. Il est vrai que dès le début de la guerre, de très nombreux militants communistes sont entrés dans la Résistance à titre individuel. Il est vrai aussi que, comme ils étaient dans la clandestinité, comme vous l'avez rappelé, ils avaient un sens de l'organisation qui leur a permis d'être tout de suite très efficaces. Mais il est vrai aussi, et on ne peut pas le nier, sur le plan historique, que le Parti Communiste officiel a suivi... M. TIBERTI, on ne fait pas de débat en direct, vous le savez bien. Effectivement, on peut jouer avec les noms, on peut se jeter des noms à la figure mais, l'histoire l'explique et vous avez raison de l'expliquer, le Parti Communiste est entré officiellement dans la Résistance après l'invasion de l'URSS par l'Allemagne.

On peut réécrire l'Histoire, on peut de part et d'autre avoir des positions idéologiques marquées, mais j'avoue que, M. LEFORT, vous êtes souvent outrancier. Il ne faut pas entrer dans l'outrance et surtout dans ce passé qui est encore douloureux pour beaucoup de gens et qui n'est ni blanc ni noir. On a appris, grâce à un historien américain s'appelant Paxton et non à des historiens français, ce qui est bien dommage, que la période n'était ni blanche ni noire, elle était malheureusement grise. »

M. le Maire : « Je voudrais que l'on ne perde pas de vue l'objet dont il est question maintenant. Il s'agit de rendre hommage à une famille qui a vécu dans notre arrondissement, qui a été

persécutée pour les raisons qui vous ont été indiquées, et notamment pour leur engagement politique. La question posée aujourd'hui n'est pas quelle a été l'attitude des partis. Je ne vous remercie pas M. LEFORT d'avoir posé le débat en ces termes alors qu'on parlait d'une famille.

Il me semble essentiel qu'on ait tous en tête l'une des leçons de cette histoire : des groupes sociaux, notion apparue après la Seconde Guerre Mondiale, après les conventions de Genève, ont été constitués pour être protégés parce qu'on savait, après l'ouverture des camps, que des groupes sociaux ont été persécutés en raison de leur appartenance à ce groupe social. C'est le cas d'un certain nombre de militants politiques. Les opinions politiques sont donc l'une des raisons de l'oppression, parmi beaucoup d'autres comme l'origine (Roms et Tziganes), l'orientation sexuelle, le militantisme syndical ou les opinions religieuses. C'est sur cette base que le droit international, et la Convention de Genève, s'est constitué, pour protéger dans les pays les personnes qui seraient à nouveau persécutées en raison de leur appartenance à un groupe social. En l'occurrence, nous sommes exactement dans ce cas de figure : des personnes, parce qu'elles étaient communistes, ont été persécutées et ont été victimes de l'occupant nazi à Paris, dans notre arrondissement.

Cette délibération a pour projet de garder la mémoire de cette famille. Je souhaite que nous gardions cela, et seulement cela, en tête pour ce débat par respect pour cette famille et aussi pour garder une certaine dignité au débat de notre Conseil d'arrondissement. Si vous souhaitez débattre des positions des partis politiques, je vous invite à le faire mais en dehors de cette séance.

On arrête le débat, je considère que l'essentiel des arguments ont été échangés. Je vous remercie de faire preuve de sagesse et de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

URBANISME

2016 DU 143 Cession à la SIEMP de 24 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2e, 11e, 12e et 18e)

M. le Maire : « La parole est à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je ne ferai pas de commentaires sur les échanges précédents, même si je pense qu'ils auraient plutôt été tenus du côté de Béziers... »

Je remercie la Droite de l'arrondissement de poser des questions sur les délibérations relatives au logement. Cela me permet d'expliquer la politique de la Maire de Paris et de son adjoint communiste Ian BROSSAT. Nous œuvrons ensemble pour atteindre les objectifs fixés pour la mandature dans un cadre réglementaire : dans le logement, il y a une loi à respecter, la loi Duflot. Cette loi a réévalué le taux de logements sociaux des communes soumises à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) à 25 %. De plus, le schéma directeur de la région Ile-de-France fixe l'objectif de 30 % de logements sociaux à construire en Ile-de-France à l'horizon 2030.

A l'occasion du Plan Local de l'Habitat de Paris l'an dernier, un nouvel outil a été mis en œuvre qui est décliné à nouveau dans cette délibération : le droit de préemption urbain renforcé, si apprécié de l'opposition municipale. Dans un contexte difficile comme le contexte parisien, cet outil permet de créer du logement social.

Dans ce projet, le mécanisme est mis en place avec 5 logements qui concernent le 11^{ème} arrondissement. La Ville les a préemptés, et après accord avec France Domaine, les cède avec une décote importante : les appartements d'une valeur de 674.000 € à l'achat sont cédés pour 337.000 € à la SIEMP. Le bailleur social intervient ensuite pour créer 5 logements sociaux, accessibles pour tous les Parisiens, à des adresses sélectionnées dans l'arrondissement avec un parc social existant, avec des ménages pouvant accéder au logement social, ou à des adresses où le patrimoine dégradé pourrait être réhabilité dans ce cadre.

Cette délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à céder à la SIEMP les lots de copropriétés afin de créer ces logements sociaux dont le 11^{ème} arrondissement a tant besoin dans toutes ses rues. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. La préemption dans le diffus est un sujet que nous avons effectivement déjà abordé. Nous avons déjà précisé notre opposition à ce mode d'élargissement du parc social qui ne crée aucun mètre carré supplémentaire face à la pénurie globale de logements à Paris et qui ne fait que pérenniser une situation de tension sur le marché de l'immobilier. Plus précisément, si on respecte les critères de la préemption renforcée, la préemption ne pourrait être exercée que :

- dans des immeubles relevant du statut de logement social de fait, ce que vous avez déjà précisé. Quel est l'avantage dans ces conditions au titre de la mixité sociale ?
- dans les immeubles comptant majoritairement des petits logements. Où est l'intérêt d'une telle démarche pour les familles qui sont en attente d'un logement social depuis des années ?

Par ailleurs, la préemption dans le diffus introduit, au sein d'une même copropriété, aux côtés de propriétaires privés, des bailleurs sociaux qui n'ont pas forcément les mêmes critères de gestion. En tout état de cause, ceux concernés par la délibération n'avaient pas été informés de l'éventualité de l'arrivée d'un bailleur social lors de leur décision d'achat, achat qui très souvent représente pour ces petits propriétaires l'investissement de toute une vie.

Ajoutez à cela que, sur une bonne logique de gestion des deniers publics, on est en droit de se poser les questions sur les opérations présentées dans cette délibération :

- acheter 5 appartements représentant au total 117 m², sur la base d'un prix d'acquisition de 5760 € soit un prix correspondant globalement au prix du marché occupé dans le secteur,
- des appartements qui nécessitent les travaux évoqués par le responsable de l'évaluation des Domaines et qui ne peuvent donc être raisonnablement acceptables comptablement, compte tenu des tarifs de location, sans déséquilibrer les comptes d'exploitation des bailleurs sociaux, qu'au prix d'une décote importante (près de 50 % dans ce cas de figure) supportée en définitive par le contribuable de la Ville de Paris.

Enfin, pourquoi ces appartements sont-ils cédés dans de telles conditions de décote, donc sans espoir de retour dans le patrimoine de la Ville de Paris, alors que la procédure de mise en bail emphytéotique est régulièrement utilisée ?

Pour toutes ces raisons qui démontrent pour la énième fois que nous ne sommes pas opposés à la création effective et raisonnée de logements sociaux, nous nous abstenons sur ce projet qui n'apporte aucune solution, si ce n'est une apparence statistique très coûteuse, à la pénurie du logement social. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Bastien RECHER va apporter quelques éléments de réponse, qui vont être assez analogues aux réponses déjà apportées à d'autres occasions, je pense. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Encore une fois, l'opposition s'abstient dès qu'il s'agit de logement. Mais j'ai remarqué une certaine modulation dans l'argumentation.

En effet, il n'y a aucun mètre carré supplémentaire mais cela permet le maintien d'une population à Paris. Il s'agit d'une réponse par rapport au foncier rare.

Concernant les fameux copropriétaires lésés, je vous informe que parmi tous les courriers, les mails et autres sollicitations que je peux recevoir depuis ma prise de fonction, je n'ai jamais eu aucun retour de copropriétaires lésés et furieux de voir arriver un bailleur social dans leur copropriété. Mais je serais ravi d'échanger avec eux et de leur exposer tous les avantages que cela représente pour la gestion locative de leur copropriété.

Sur la bonne gestion des deniers publics, il s'agit effectivement d'une cession et non d'un bail. Ces deux solutions sont à la portée de la Mairie. Céder à un bailleur lié à la Ville ne me paraît pas être une dilapidation du patrimoine. Au contraire, cela me semble relever d'une bonne gestion. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote. Les élus d'Union de la Droite et du Centre s'abstiennent. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION

M. le Maire : « Nous voici au terme des délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons procéder au vote global des délibérations sans inscription :

- **2016 DAE 52** Subvention (3.000 euros) à l'association Terramicales (11^e)
- **2016 DAE 288** Subvention (4.000 euros) à l'association Carré Bastille (11^e) (M. Fernando DO GRAÇA en est le président depuis l'assemblée générale du 27 mai)
- **2016 DAE 68** Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11^e)
- **2016 DFPE 19** Accompagnement des familles - Subventions (346.900 euros), conventions et avenant à convention avec 5 associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes et pour l'animation de l'espace public en 2016

- **2016 DFPE 177** Accompagnement des séparations - Subventions (141.000 euros), conventions et avenant à convention avec 9 associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale
- **2016 DFPE 52** Subvention (35.294 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les 400 Coups (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2016 DFPE 54** Subvention (57.208 euros) et avenant n° 3 avec l'association Square Bande (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2016 DFPE 80** Subvention (67.122 euros) et avenant n° 3 avec l'association Babillages (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2016 DFPE 90** Subvention (49.734 euros) et avenant n° 3 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11^e) pour la halte-garderie (11^e)
- **2016 DDCT 61** Subventions (49.500 euros) à 23 associations répondant à l'appel à projet Politique de la Ville et signature de conventions
- **2016 DLH 110** Réalisation, 37 bis rue de Montreuil (11^e), d'un programme de création de 2 logements PLA-I par Batigère Ile-de-France
- **2016 DLH 113** Réalisation, 44/50 rue Pétion - 88 rue du Chemin Vert (11^e), d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201608 Question orale relative au projet d'aménagement du 49-53 boulevard de Ménilmontant

M. le Maire : « La première question est posée par M. Pierre JAPHET. M. Patrick BLOCHE livrera la réponse. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Notre question porte sur le projet déjà évoqué ce soir à l'occasion de la présentation des équipements sportifs, soit le projet d'aménagement du 49-53 boulevard de Ménilmontant qui a été voté au Conseil de Paris de février 2013.

Ce projet a suscité dès son origine de nombreuses interrogations et inquiétudes. Je pense que vous ne manquerez pas de le rappeler, le projet a également fait l'objet de nombreuses réunions publiques. Ce projet a récemment franchi une étape importante, celle de la publication du permis de construire. On aurait pu attendre de ce permis de construire qu'il réponde aux différentes questions qui pouvaient subsister auprès des riverains. Or au contraire, sa publication ne répond pas à certaines de ces questions ou incertitudes :

- la sécurité des usagers de la voie publique, aux abords des entrées et sorties du CVAE

- la gestion des pics d'affluence des véhicules se rendant au CVAE, donc la gestion de la file d'attente de ces véhicules, et les nuisances possibles pour les riverains
- la réduction considérable des espaces végétalisés entre ce qui avait été initialement présenté en réunion publique et les plans du permis de construire
- les conflits de voisinage liés à la proximité des nouveaux terrains de foot et de basket par rapports aux habitations.

A ces questions des riverains s'ajoutent des questions plus techniques sur le montage juridique et financier de cette opération. En effet il était prévu un protocole foncier entre la Ville et Paris Habitat stipulant que le prix de cession des volumes à construire pourrait le cas échéant « être diminué du coût d'une éventuelle dépollution et de travaux de confortation des constructions ». Nous souhaitons également savoir ce qu'il en est de cette évolution du prix de cession.

Pour qu'il n'y ait aucun malentendu, je voudrais préciser les raisons pour lesquelles nous avons choisi de relayer les inquiétudes de ces riverains. Il ne s'agit pas de manifester une quelconque opposition ni au projet de CVAE, que nous soutenons et qui est nécessaire dans notre arrondissement, ni au projet de nouveaux équipements sportifs (nous avons eu l'occasion ce soir d'expliquer son importance). Et je ne vous ferais pas l'injure de rappeler que nous soutenons la construction de logement social. La raison pour laquelle nous choisissons de relayer aujourd'hui les questions est que nous, élus écologistes, ne sommes ni architectes ni urbanistes, nous sommes des élus, et nous souhaitons que ce projet soit un beau projet, qui donne satisfaction aux futurs habitants et aux futurs usagers. Nous entendons les questions et les inquiétudes de ces riverains. Elles nous paraissent légitimes et il nous semble important d'y répondre pour que ce projet soit un succès. C'est pourquoi il nous semble important de relayer ces interrogations.

Aussi, nous vous demandons Monsieur le Maire, quels sont les réponses et les documents que vous pourrez nous fournir, nous et les riverains, pour répondre à l'ensemble de ces questions et des inquiétudes qui sont légitimes à l'heure où ce projet entre dans sa phase opérationnelle. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Je vous prie d'excuser le fait que je vais être à nouveau dans la répétition dans ma réponse puisque parmi toutes les questions abordées, pas une seule n'est nouvelle. Elles sont dans le débat public depuis maintenant quatre ans. Ces questions, évidemment légitimes car émanant des riverains, d'associations ou de conseillers de quartier, ont trouvé réponse à multiples reprises grâce à :

- un questionnaire de concertation envoyé avec une lettre d'information en octobre 2012
- de nombreuses réunions d'échanges avec le comité de suivi local et avec le conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault (je rappelle que ce conseil de quartier était représenté par une conseillère de quartier dans le jury d'architecture montrant l'ouverture souhaitée)
- 3 réunions publiques organisées à la Mairie du 11^{ème} arrondissement les 17 décembre 2012, 17 juin 2013 et 4 juin 2014.

Je me trouve de nouveau ce soir amené à répondre à un certain nombre de questions qui ont déjà fait l'objet d'échanges nourris, y compris des questions sur la sécurité des usagers de la voie publique, en particulier des piétons et des cyclistes aux abords des entrées et sorties des CVAE, ou des questions sur la gestion des pics d'affluence des véhicules se rendant au CVAE. Je répondrais volontiers à ces questions comme délégué à l'urbanisme, même si ces questions sont de la compétence de l'adjoint en charge de la voirie et des déplacements. Mais comme c'est l'adjoint en question qui interroge, il est toujours difficile de répondre à soi-même.

On évoquait souvent les flux de circulation. Ayons donc à l'idée que la fréquentation quotidienne est évaluée à 80/100 véhicules légers. Les comptabilités faites par la Direction de la Voirie et des Déplacements sur le boulevard de Ménilmontant ont montré que 10 000 véhicules par jour passent sur ce boulevard : 1/100^{ème} de ces déplacements concerneront le CVAE. La sécurité à l'entrée du CVAE, vu les flux d'entrées et de sorties, sera supérieure à celle de n'importe quel parking.

Je rappelle que le CVAE vise à répondre à des objectifs de développement durable et à permettre l'implantation de lieux de collecte au niveau local permettant de réduire les trajets des agents de la DPE et donc de réduire au niveau de la Ville les encombrements et la pollution. Ce CVAE constitue un élément très fort de notre volonté de rendre le 11^{ème} arrondissement plus propre, en permettant un enlèvement plus conséquent des encombrants qui occupent souvent illégalement l'espace public, même si la situation s'améliore.

Concernant les espaces végétalisés, je rappelle les surfaces allouées aux espaces verts :

- 670 m² d'espaces végétalisés accessibles au public (hors jardins partagés et hors surfaces minérales)
- 100 m² de jardins partagés
- végétalisation complémentaire: 400 m² de toitures végétalisées, dont 135 m² de plantations hautes

Cela constitue un total de près de 1300 m² de verdure, soit une surface plus importante que le jardin partagé du passage de la Folie Regnault.

Le seul changement qui est intervenu est que lors de la réunion publique du 4 juin 2014, les paysagistes avaient proposé l'insertion d'un bosquet central qui n'a malheureusement pu être conservé dans le projet final en raison des dispositions réglementaires liées à la présence de la voie pompiers. Des éléments de sécurité se sont légitimement imposés.

Outre un permis de construire qui a été amené à évoluer, qui a été affiché pour être consultable par tous (même s'il avait été arraché et la Ville de Paris a dû le remettre en place), deux réunions de co-construction du futur jardin partagé ont déjà eu lieu, les 17 mars et 14 avril derniers, avec l'association Pouce On Plante, Paris Habitat et notre collègue Joëlle MOREL. L'association Pouce On Plante vous a d'ailleurs adressé une lettre, M. le Maire. Compte tenu des rapports que nous entretenons avec cette association, qui s'est vu attribuer la friche du passage de la Folie Regnault par une convention de 2010, et étant envisagé comme gestionnaire du futur jardin partagé de la nouvelle opération au 49-53 boulevard de Ménilmontant, cette lettre de remise en cause globale du projet était surprenante. Vous avez répondu le 25 avril et avez fixé la date d'une réunion qui aura lieu jeudi prochain, afin que nous abordions de plus près ces malentendus aussi soudains que surprenants.

Sur les conflits de voisinage liés à la proximité des nouveaux terrains de football et de basket par rapports aux habitations :

- Paris Habitat a sollicité un acousticien renommé (M. Vincent Hedont) afin de travailler à minimiser l'impact sonore des futures activités qui auront lieu sur le site.
- Des menuiseries et des isolations adaptées sur les immeubles à proximité des TEP ont été retenues
- Il y aura des sols souples et des pare-ballons adaptés pour les TEP et des matériaux anti-bruits et pièges à son pour la rampe du PRE

Sur le montage juridique et financier de cette opération, les frais de dépollution sont estimés à ce jour à 442.941 € HT. Ils seront ensuite remboursés par la Ville à Paris Habitat après la réalisation des travaux.

Au sujet des réponses et des documents pouvant être fournis pour répondre à l'ensemble de ces questions et inquiétudes légitimes à l'heure où ce projet entre dans sa phase opérationnelle, je vous rappelle le calendrier du projet :

- Le déclassement du TEP fera l'objet d'une délibération au Conseil de Paris soit en juillet, soit en septembre 2016.
- Le décapage puis le piquetage (identification des réseaux existants) dans la foulée, soit fin juillet soit début octobre. Les fouilles de l'INRAP (Institut National de Recherches en Archéologie Préventives) auront lieu après.
- Afin de ne pas prendre trop de retard sur le calendrier, Paris Habitat est entrain de vérifier auprès de la Ville si ces interventions peuvent avoir lieu avant le passage de la délibération en Conseil de Paris (dans le cas d'un passage au Conseil de Paris en septembre).

M. le Maire, voilà tous les éléments que je me permets d'apporter, sachant que le permis de construire a été délivré le 17 décembre dernier et que les premiers travaux préparatoires ont été entrepris sur le terrain par Paris Habitat. Mais ce permis de construire fait l'objet de deux recours, si j'ai bonne mémoire, qui amèneront l'autorité judiciaire à rendre son jugement et à valider ou non le permis de construire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Normalement, il n'y a pas de débat sur les questions. Nous avons une disposition de notre règlement intérieur qui prévoit que la personne ayant posé la question a la possibilité de reprendre la parole après la réponse. M. JAPHET, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non. Nous passons à la seconde question. »

Q11201609 Question orale relative aux conséquences économiques des dégradations liées aux manifestations contre la loi Travail

M. le Maire : « La seconde question est posée par Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Considérant la durée exceptionnellement longue de la période de perturbations et de drames qui impactent l'activité économique des commerçants du 11^{ème} arrondissement depuis les attentats de janvier 2015,

Considérant que les manifestations contre la loi El Khomri, ou loi Travail, mais aussi le rassemblement Nuit Debout, ont entraîné à leur marge des actions particulièrement violentes de la part de casseurs, qui se sont systématiquement attaqués au mobilier urbain, panneaux publicitaires, vitrines de magasins ou véhicules en stationnement dans différentes places et artères du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que de telles dégradations ont également eu lieu en marge des cortèges dans d'autres villes de France, telles que Nantes ou Rennes,

Considérant que le Premier Ministre, M. Manuel VALLS, a déclaré le 17 mai dernier au cours d'une visite à Rennes, en réponse à une question de la maire de la ville, que le soutien aux commerçants touchés se ferait « à travers les indemnisations »,

Considérant que tous les commerçants ne souscrivent pas nécessairement une option « vol et vandalisme » ou « perte d'exploitation » pour l'assurance de leurs locaux professionnels,

Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre posent au Maire du 11^{ème} arrondissement la question suivante :

Quelles vont être les mesures prises par les pouvoirs publics en compensation ou en indemnisation des dégradations occasionnées aux commerces en marge des manifestations contre la loi Travail ? »

M. le Maire : « Merci. Votre question a une ampleur qui dépasse notre arrondissement, même si elle fait référence à des actes et à des déprédations que nous déplorons avec de nombreux commerces de notre arrondissement.

Comme vous l'avez indiqué, le premier Ministre a renvoyé les commerçants au dispositif d'indemnisations existant. La question se pose à Paris et dans notre arrondissement, mais elle se pose aussi dans d'autres villes de France, comme vous l'avez rappelé. C'est dans ce contexte que nous, Mairie du 11^{ème} arrondissement et Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire chargée du commerce, travaillons pour envisager les réponses exceptionnelles qui pourraient être apportées. Comme vous l'avez souligné, les assurances peuvent être insuffisantes. Après les attentats, nous avons mobilisé les assurances pour qu'elles aillent au-delà de leurs engagements contractuels. Aujourd'hui, la Ville, avec le gouvernement, travaille sur les réponses qui pourraient être apportées, à travers une mobilisation exceptionnelle des assurances ou à travers un fond d'indemnisation spécialement dégagé pour cette affaire.

Ce sont les éléments d'information et l'état de nos travaux sur cette question à l'heure qu'il est. Cela ne correspond pas à une réponse claire et univoque sur l'issue de ce travail, mais vous aurez compris qu'il dépend avant tout de l'Association Française de l'Assurance d'une part, et du gouvernement d'autre part. »

Mme SPINNEWEBER : « Je pense que les commerçants attendent aussi des solutions qui ne sont pas que des solutions d'indemnisation. Je pense particulièrement aux indépendants dans le prêt-à-porter qui souhaiteraient que la Préfecture les autorise à anticiper la période des soldes de manière à essayer d'accélérer les rentrées et d'alléger les trésoreries qui sont très serrées pour ces commerçants actuellement.

Il n'y a pas que les événements qui entrent en jeu. Il est certain que le climat actuel n'arrange pas la situation des magasins de prêt-à-porter : les robes d'été ne se vendent pas quand il fait « un temps de chien ». De plus, le contexte local vient s'ajouter à leurs difficultés. Dans quelle mesure vous-est-il possible d'intervenir à ce niveau ? »

M. le Maire : « Si vous avez des exemples particuliers de commerces dégradés qui seraient dans le besoin, adressez-les à M. Philippe DUCLOUX qui traitera l'affaire avec diligence. Pour que le débat aille jusqu'au bout, car vous évoquiez des cas en prêt-à-porter, j'ajoute que l'essentiel des commerces dégradés sont des banques qui certes souffrent de ces dégradations, mais qui ont néanmoins autant de marges de manœuvres financières que les collectivités publiques, d'Etat ou

locales, pour y faire face. Mais cela ne retire rien à notre échange et je vous remercie d'avoir posé cette question. »

Mme SPINNEWEBER : « Si vous permettez que je précise ma demande... »

M. le Maire : « Le règlement intérieur ne prévoit pas une deuxième reprise de parole ! »

Mme SPINNEWEBER : « Excusez-moi mais je pense que nous ne nous sommes pas bien compris. Je ne parle pas uniquement de commerces de prêt-à-porter qui ont été dégradés ou cassés. Je parle aussi de conditions de fonctionnement de leur activité compte tenu des difficultés liées aux manifestations et aux interventions des casseurs : les gens ne viennent plus dans le quartier faire leurs acquisitions. Leurs vitrines n'ont pas toujours été cassées, ce n'est pas qu'une question d'indemnisation des assurances. Il s'agit d'un problème de chute catastrophique du chiffre d'affaire. »

M. le Maire : « Très bien. Je note que vous élargissez substantiellement la teneur de votre question qui évoquait les casses, l'attaque du mobilier urbain, les panneaux publicitaires, les vitrines de magasins, les véhicules en stationnement et les assurances qui ne couvrent pas ces dégâts. Merci pour cet apport à cette question importante.

Une troisième question était inscrite à la demande de M. Eric GARANDEAU. En son absence, il m'a donc été demandé de reporter cette question à une prochaine séance. La séance est levée, bonne soirée à tous. »

A 21h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.